

Montréal, le 10 novembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)
et par courriel

À: Tous les participants

**Objet: Demande de révision de l'AQCIE et du CIFQ de la décision D-2022-061
rectifiée par la décision D-2022-079**

Dossier : R-4195-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (RNCREQ)

Dossier : R-4196-2022

Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (ROEEÉ)

Dossier : R-4197-2022

Chers confrères, chères consœurs,

Dans sa lettre du 27 octobre 2022, la Régie de l'énergie (la Régie) fixait l'audience dans les dossiers de révision mentionnés en objet aux 22, 28 et 29 novembre 2022.

La Régie vous informe que l'audience prévue pour la journée du 28 novembre 2022 doit être déplacée. Elle demande donc aux participants de se consulter et de lui indiquer leur disponibilité les 30 novembre ou 1er décembre 2022 et ce, **d'ici le vendredi 11 novembre 2022 à 12h.**

Afin de procéder à cette audience, la Régie est disposée à préparer le calendrier en tenant compte des contraintes que pourraient avoir les participants avec l'ajout de l'une ou l'autre de ces dates. Si toutefois cela s'avère impossible, elle demande aux participants de lui transmettre leurs dates de disponibilité pour le mois de décembre 2022.

Veuillez agréer, chers confrères, chères consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd